



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 6 avril 2021 à compter de 20h00 au centre récréatif situé au 550, rue Goyette à Hemmingford. La séance du conseil se tient à huis clos, par visioconférence et téléconférence étant donné les mesures sanitaires imposées par le gouvernement.

Sont présent(e)s par visioconférence et téléconférence :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente par visioconférence :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2021-04-071

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2021-04-072

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

DÉLÉGATION

Aucun citoyen dans la salle, car la séance se déroule à huis clos.

Aucune question reçue par écrit par les citoyens.

2021-04-073

4A - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'EMBAUCHER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

- | | |
|-----------------|---|
| Considérant que | le présent règlement modifie le règlement numéro 308 ; |
| Considérant | l'article 961.1 du Code municipal du Québec concernant le pouvoir de délégation ; |
| Considérant que | le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, d'ajouter des pouvoirs de délégation à l'employée occupant le poste de coordonnatrice des Loisirs et de la culture ; |
| Considérant qu' | un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Lucie Bourdon, conseillère, à la séance régulière du conseil municipal le 2 mars 2021 ; |
| Considérant qu' | une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ; |



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que présenté, le règlement numéro 308-1 modifiant le règlement 308 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-04-074

4B – ADOPTION DU RÈGLEMENT 304-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 304 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

- Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;
- Attendu que dans les pouvoirs prévus par la Loi, le présent règlement prévoit une modification à la rémunération des élus municipaux, par l'ajout de comités rémunérés ;
- Attendu que ce règlement modifie le règlement #304 intitulé *Règlement concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses* ;
- Attendu que ce règlement s'ajoute au règlement #304-1 intitulé *Règlement 304-1 modifiant le règlement concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses*
- Attendu qu' un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a été donné par monsieur Luc Guérin, conseiller, à la séance du Conseil régulière tenue le 2 mars 2021 ;
- Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à l'unanimité à la séance régulière du 2 mars 2021, le maire ayant voté pour l'adoption ;
- Attendu que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir reçu le règlement, l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal ;
- Attendu qu' un avis public a été donné en date du 9 mars 2021, conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;
- Attendu que le règlement a été adopté à l'unanimité à la séance régulière du 6 avril 2021, le maire ayant voté pour l'adoption ;
- Attendu que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir reçu le règlement, l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal ;
- Attendu que le règlement se lit comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

L'article 1 du règlement 304 intitulé « PRÉAMBULE » est modifié par l'ajout d'un article 1.1 intitulé « Définitions », ce qui se lit comme suit :

1.1 Définitions

Comités : Pour les fins de la présente, le mot « comité » signifie un comité dont un membre du conseil est désigné par résolution pour agir comme représentant de la municipalité. Cette définition exclue une activité de formation, une présence à caractère social, à une activité organisée par la municipalité ou la communauté, les réunions de l'OMH qui sont traités à l'article 3.1.1, les séances ordinaires et les séances extraordinaires du conseil.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Le sous-article 3.1 intitulé « Fonctions particulières » de l'article 3 intitulé « Rémunération additionnelle » est modifié pour remplacer le montant de « 148\$ » par « équivalent à 1/13 de la rémunération de base des conseillers de l'année en cours », ensuite la mention de la « limite de trois (3) séances par conseillers, » est remplacé par « limite de dix-huit (18) comités par conseillers » et finalement, une phrase est ajoutée pour préciser que le maire reçoit le même montant par comité qu'un conseiller, le tout se lisant comme suit :

Tout membre du Conseil nommé par résolution municipale et agissant à titre de « membre d'un comité externe ou interne » qui ne verse aucune rémunération à ses membres a droit, pour la période durant laquelle il occupe cette fonction, à une rémunération additionnelle équivalente à 1/13 de la rémunération de base des conseillers de l'année en cours par comité pour une limite de dix-huit (18) comités par conseiller, et ce, annuellement. Le maire de la municipalité reçoit pour chaque comité auquel il assiste, la même rémunération qu'un conseiller, soit l'équivalent de 1/13 de la rémunération de base des conseillers de l'année en cours, et ce, également pour une limite de dix-huit (18) comités rémunérés par an.

ARTICLE 4

Ce règlement rétroagit au 1^{er} janvier de l'an 2021

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité, le maire ayant voté pour, que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement suivant portant le numéro 304-2, tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-04-075

4C – PAIEMENT FACTURE #8261 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la municipalité a reçu la facture #8261 du surveillant de chantier Génipur qui s'élève à 464,65 \$ incluant les taxes ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement de la facture #8261 pour un montant de 464,65 \$ taxes incluses à Génipur;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 464,65 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

2021-04-076

4D – POLITIQUE SUR L'ACHAT LOCAL

Considérant que le conseil municipal désire adopter une politique sur l'achat local ;

Considérant que cette politique vise à donner un outil de travail à l'équipe administrative afin de favoriser l'achat local dans les barèmes déterminés par le conseil municipal ;

Considérant que les conseillers ont reçu une copie de la politique sur l'achat local ;

En conséquence, il est proposé résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter la politique d'achat local tel que présenté.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

2021-04-077

4E –OCTROIT DE MANDAT POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LA TECQ 2019-2023

Considérant qu' il faut planifier la TECQ 2019-2023 ;

Considérant que l'offre de service de Contact cité au montant forfaitaire de 2 500\$ chargé uniquement en fonction des heures réellement travaillées ;

En conséquence, il est proposé résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de service de Contact cité pour l'accompagnement de la direction générale dans la planification de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

2021-04-078

4F –OCTROIT DE MANDAT POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU

Considérant qu' il faut procéder à une demande d'aide financière au programme FIMEAU ;

Considérant que l'offre de service de Contact cité au montant forfaitaire de 2 500\$ chargé uniquement en fonction des heures réellement travaillées ;

En conséquence, il est proposé résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de service de Contact cité pour l'accompagnement de la direction générale dans la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

2021-04-079

5A –DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE / SCHÉMA INCENDIE, 8^e ANNÉE

Considérant que Madame Nancy Lussier, administratrice du service des incendies de Hemmingford, a préparé le rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma incendie ;

Considérant qu' une copie du rapport a été mis à la disposition des membres du conseil ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-d'accepter le dépôt du rapport annuel de la 8^e année du plan de mise en œuvre préparé par Mme Nancy Lussier, administratrice du service des incendies ;

-de faire parvenir cette résolution à monsieur Francis Carrière, Directeur de la prévention-Enquêteur Coordonnateur schéma de couverture de risque et formation de la MRC des Jardins-de-Napierville.

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de mars 2021.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 70 223 gallons par jour durant le mois de mars. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport contenant les informations journalières du poste de pompage principal de l'assainissement des eaux usées est déposé au conseil.

7C - DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

La déclaration annuelle des prélèvements d'eau a été transmise au MDDELCC en date du 23 mars 2021 par madame Pascale Giroux.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Une copie est mise à la disposition des membres du conseil.

2021-04-080

7D – TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LA MUNICIPALITÉ – CLIENT #0030

REPORTÉE

2021-04-081

8A - MARCHÉ MOBILE « LA CARAVANE DES CULTURES » - AUTORISATION

Attendu que la Caravane des Cultures est une initiative du Centre local de développement des Jardins-de-Napierville et sera en fonction à partir du mois de mai jusqu'au mois d'octobre 2020 (21 semaines), plus spécifiquement sur le territoire du Village de Hemmingford les vendredis de 13h à 15h ;

Attendu que la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

Attendu que la Municipalité appuie le projet depuis le début des activités de la Caravane des Cultures ;

Attendu que le CLD des Jardins-de-Napierville a obtenu l'autorisation de la Fabrique Saint-Romain, afin d'utiliser leur stationnement situé au 544 rue Frontière ou le stationnement devant le couvent situé au 541 rue Frontière ;

Attendu que ce type d'usage provisoire est autorisé par le règlement de zonage #293 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

-D'autoriser la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire du Village de Hemmingford pour la période du 22 mai jusqu'au 9 octobre 2020, les vendredis de 13h à 15h dans le stationnement du Comptoir familial ;

-Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

2021-04-082

8B – TABLES DE PIQUE-NIQUE POUR LE PARC CÉNOTAPHE

Considérant qu' une table de pique-nique a été installée dans le parc cénotaphe en 2019 ;

Considérant la popularité de cette table, tant par les citoyens de Hemmingford que par les visiteurs ;

Considérant qu' il serait important d'ajouter d'autres tables pour permettre à plusieurs utilisateurs de profiter du parc en même temps ;

Considérant qu' une demande de prix a été faite à monsieur Brown pour la construction de 4 tables en cèdre et que le coût s'élève à 225\$/table plus les taxes applicables;

Considérant que l'option de faire construire ces tables par les employés municipaux a été évaluée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'achat de 4 nouvelles tables de pique-nique et de prendre les fonds à même le poste 02-701-20-520.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Éric Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de mars 2021.

Nombre de permis délivrés :	12 permis (dont 6 maisons neuves sur McNaughton)
Valeur des travaux :	1 640 844 \$



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

2021-04-083

9B – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

- Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;
- Attendu que certaines dispositions du règlement de zonage ne répondent plus aux besoins de la municipalité en matière d'aménagement du territoire ;
- Attendu que l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 2 février 2021 par le conseiller Normand Lussier ;
- Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du premier projet de règlement, à la séance du conseil du 2 février 2021 ;
- Attendu que la consultation publique concernant le premier projet du Règlement no. 293-6 s'est déroulée du 9 au 23 février 2021, conformément à l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec # 2020-033 du 7 mai 2020 ;
- Attendu que lors de la consultation publique, aucun commentaire par écrit n'a été reçu concernant le premier projet ;
- Attendu que les membres du conseil ont adopté le deuxième projet de règlement, à la séance du conseil du 2 mars 2021 ;
- Attendu qu' un avis public d'adoption du second projet de règlement et de recevabilité de demande pour la tenue d'un registre a été donné le 9 mars 2021 ;
- Attendu qu' aucune demande de tenue d'un référendum n'a été reçue;
- Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du règlement (sans modification par rapport aux projets de règlement) à la séance du conseil du 6 avril 2021, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le règlement numéro 293-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 293 tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-04-084

9C – DEMANDE DE PERMIS SOUMISE AU PIIA 463 RUE FRONTIÈRE

- Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis pour l'aménagement d'un kiosque de fruits et légumes temporaire ;
- Considérant que cet usage est autorisé par le règlement de zonage, mais son apparence est soumise au PIIA ;
- Considérant que la demande vise également l'installation d'une enseigne temporaire qui sera enlevée tous les soirs ;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande ;

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis pour cet usage temporaire et l'enseigne au 463 rue Frontière.

ADOPTÉE

2021-04-085

9D – DEMANDE DE PERMIS SOUMISE AU PIIA POUR LE 546 RUE FRONTIÈRE

- Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis pour le remplacement de la toiture du 546 rue Frontière ;
- Considérant que la toiture est actuellement en bardeaux bruns et la demande vise à le changer pour de la tôle noire ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Considérant que les membres du CCU sont d'accord ;

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation pour les travaux demandés au 514 Champlain.

ADOPTÉE

2021-04-086

9E – ACHAT DE FLEURS À L'HÔTEL DE VILLE ET AUX ENTRÉES DU VILLAGE

Considérant que les citoyens apprécient que le Village aménage la devanture de l'hôtel de ville et les boîtes aux entrées du Village ;

Considérant que cette année, il serait intéressant de planter des vivaces dans les plates-bandes afin qu'elles puissent se renouveler chaque année ;

Considérant qu'avec un montant de 1500 \$, les plates-bandes seront bien garnies ;

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les membres du conseil de faire l'achat de vivaces et d'attribuer cette dépense au poste **02-610-00-629** tel que prévu au budget 2021.

ADOPTÉE

2021-04-087

10A - SOUTIEN FINANCIER POUR LA MAISON DES JEUNES DE LA FRONTIÈRE

Considérant que la Maison des Jeunes de la Frontière continue ses activités auprès des jeunes malgré la pandémie ;

Considérant qu'un plan d'action a été mis en place par la Maison des jeunes en ces temps de pandémie :

- Quatre ordinateurs portables ont été achetés pour effectuer de l'aide aux devoirs en petits groupes à l'extérieur avec les jeunes cet été ;
- De l'aide aux devoirs est offerte chaque soir par internet et par téléphone (offert par 2 employés) ;
- Chaque soir, des activités et des jeux se déroulent en ligne avec les jeunes (offert par 2 employés) ;
- La Maison des jeunes fait beaucoup de sensibilisation et d'appels téléphoniques pour veiller sur les jeunes et briser l'isolement qu'ils peuvent vivre ;
- Ils commencent à planifier et organiser des activités extérieures en petits groupes pour cet été, si la Santé publique le permet ;
- Ils veulent élargir leurs services aux jeunes de 10 à 12 ans (actuellement 13 à 17 ans).

Considérant que cette dépense fait partie de l'entente intermunicipale des loisirs ;

Pour ces motifs, il est alors proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Qu'un montant de 10 000 \$ soit accordé à la maison des jeunes pour l'année 2021, tel que prévu au budget de 2021 ;
- De demander à la maison des jeunes de remettre à la Municipalité leur rapport financier de 2020 lorsqu'il sera disponible et un rapport détaillé des activités réalisées au courant de l'année.
- De remercier la maison des jeunes pour l'excellent travail qui est fait auprès des jeunes de Hemmingford en ces temps particulièrement difficiles.

ADOPTÉE

2021-04-088

10B - PATINAGE LIBRE ET AUTRES ACTIVITÉS – CENTRE SPORTIF RÉGIONAL DPJL

Considérant que le conseil municipal de Napierville a signé une entente avec le Centre sportif Régional Louis Cyr pour la location de l'aréna pour des activités durant toute l'année ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Considérant qu' en échange d'une quote-part payée à la municipalité de Napierville, les citoyens du Village de Hemmingford pourront participer aux activités organisées jusqu'en avril 2022 ;

Considérant que la quote-part 2021 est de 596,25 \$ (calculé pour une population de 795 personnes) ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la quote-part 2021-2022, au montant de 596,25 \$ afin que les citoyens du Village puissent participer gratuitement aux activités.

ADOPTÉE

2021-04-089

10C – AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #319 SUR LES TARIFS DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

Je, Lucie Bourdon, dans ma fonction de conseillère, donne un avis de motion que je présenterai à cette même séance du conseil, le projet de règlement #319 abrogeant et remplaçant les règlements 314 et 314-1 concernant les tarifs du camp de jour municipal.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2021-04-090

10D – PROJET DE RÈGLEMENT #319 SUR LES TARIFS DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

Considérant que conformément aux articles 244.1 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F2.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;

Considérant les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa Politique de la famille et des aînés, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisirs et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

Considérant que le règlement #319 abroge les règlements no 314 et 314-1 sur le même sujet ;

Considérant qu' il y a lieu d'adopter un nouveau règlement simplifié pour établir une tarification pour le service de camps de jour offert par la municipalité;

Considérant qu' avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 6 avril 2021 par Lucie Bourdon, conseillère ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement tel que présenté concernant la tarification pour le service de camps de jour, numéro 319. Une copie du projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-04-091

10E – TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS

Considérant que le terrain de tennis pourra prochainement être utilisé par les citoyens ;

Considérant qu' il faut établir dès maintenant un tarif pour l'utilisation du tennis ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le tarif pour un abonnement estival 2021 soit établi à 10 \$;
- Que ce montant soit inclus dans le règlement sur les tarifs du centre récréatif qui sera rédigé sous peu ;
- Que ce montant puisse être modifié à la baisse ou à la hausse par le conseil municipal selon les circonstances et l'achalandage ;
- Que les modalités d'utilisation du terrain de tennis soient déterminées dans une politique d'utilisation des installations sportives qui sera rédigée sous peu.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CORRESPONDANCE

2021-04-092

11A APPUI FINANCIER – ÉCOLE SAINT-ROMAIN

- Attendu que le comité de l'école St-Romain de Hemmingford organise une levée de fonds « souper cochon braisé » version « take-out » qui aura lieu le samedi 1^{er} mai 2021 ;
- Attendu que l'école Saint-Romain sollicite un don de la part de la Municipalité ;
- Attendu que les fonds amassés lors de cet évènement permettront d'aider à payer des activités et des sorties scolaires (de sports, loisirs et culture) ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100 \$ soit accordé à l'école Saint-Romain de Hemmingford pour couvrir les frais d'activités complémentaires à l'éducation ainsi que les frais pour du matériel récréatif au bénéfice des étudiants, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2021-04-093

12A –AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE HEMMINGFORD

- Considérant que l'OBNL nommée *Association sportive de Hemmingford* a été créée ;
- Considérant que Cet OBNL est gérée par des citoyens bénévoles ;
- Considérant que Cet OBNL aura comme mission d'organiser la tenue de sport de groupes et de ligues ;
- Considérant qu'il était important d'établir les rôles et responsabilités de la municipalité et de l'OBNL ;
- Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette entente et qu'ils sont d'accord avec celle-ci ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'autoriser la directrice générale, madame Andréane Gravel, à signer cette entente au nom de la Municipalité
- Que lorsque les conditions prévues à l'entente seront remplies, d'autoriser le versement des sommes prévues pour les assurances et la production des états financiers

ADOPTÉE

2021-04-094

12B – OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE

Attendu qu'une demande de prix a été fait auprès de *Pavage MCM* pour le pavage d'une partie de la rue Bouchard, des coins de rues McNaughton/Bouchard et McNaughton/Fortin ;

Attendu que les prix vont comme suit :

Travaux:	Sous total	Prix total du contrat avec taxes
Rue Bouchard (entre la rue champlain et la rue goyette)	9 450 \$ pour la correction de l'asphalte 1 500 \$ pour refaire l'accotement	10 865,14 \$ 1 724,63 \$
Coin McNaughton et Bouchard	3 300 \$ travaux de pavage 1 320 \$ refaire le coin de rue pour protéger le puisard et les accotements	3 794,18 \$ 1 517,67 \$
Coin McNaughton et Fortin	5 760 \$ travaux de pavage 360 \$ tranchée et pavage	6 622,56 \$ 413,91 \$
	Total	24 938,09 \$



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Attendu qu' une partie de ces dépenses seront couvertes par les subventions du Ministère des transports du Québec;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- D'octroyer le contrat de revêtement d'une partie du réseau routier municipal à la compagnie Pavage M.C.M. pour un montant total de 24 938,09 \$ taxes incluses ;
- Que les travaux doivent être effectués le plus tôt possible, lorsque les conditions le permettront;
- D'approuver les crédits nécessaires à ces fins au montant de 15 000\$ (03-010-00-721), tel que budgété pour l'exercice financier 2021;
- D'approprier la différence dans le surplus général afin de pallier aux frais supplémentaires non budgétés ;
- D'autoriser la directrice générale à signer tout document relié à ce dossier;
- D'inclure les coûts encourus pour les améliorations du chemin dans le prochain programme d'aide pour les projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).
- D'inclure les coûts encourus pour les améliorations du chemin dans le programme d'aide pour les Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ;

ADOPTÉE

2021-04-095

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 AVRIL 2021

Considérant que Mme Andréane Gravel, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 6 avril 2021, soit dans le budget 2021 ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 2 mars au 6 avril 2021 soient acceptés au montant de 52 654,69 \$ ce qui comprend les salaires et que les comptes à payer en date du 6 avril 2021 soient payés au montant de 37 372,77 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se déroule à huis clos et aucune question du public n'a été reçue.

2021-04-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE



Drew Somerville, Maire
Maire.



Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021.